

ASSEMBLÉE NATIONALE31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2393

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 42

À l'alinéa 37, substituer au mot :

« elles »

les mots :

« cette allocation ou ces indemnités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.